

En bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **120 (2022)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Journée internationale des sages-femmes du 5 mai

Cette année, le slogan est le suivant:

- International Confederation of Midwives – 100 years in progress
- Confédération internationale des sages-femmes – 100 years in progress
- Confederazione internazionale delle levatrici – 100 years in progress

Plus d'informations (en anglais) sur www.internationalmidwives.org



Mise en service du registre des professions de santé (GesReg)

La révision de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) prévoit à l'art. 40a LAMal que le département tienne un registre des fournisseurs de prestations autorisés selon l'art. 36 LAMal. Selon l'art. 40b LAMal, le nouveau registre des fournisseurs de prestations sert à l'échange intercantonal d'informations sur les fournisseurs de prestations autorisés ainsi qu'à l'échange intercantonal d'informations sur les mesures prises selon l'art. 38 LAMal et les sanctions selon l'art. 59 LAMal, à l'information des assureurs et des assuré-e-s, à des fins statistiques et à la fixation des nombres maximums selon l'art. 55a LAMal. Le Conseil fédéral peut confier la gestion du registre à un tiers.

La Fédération suisse des sages-femmes salue la mise en service d'un nouveau registre complet et au moins partiellement accessible au public de tous les fournisseurs de prestations autorisés par les cantons.

Registre sur www.gesreg.admin.ch

Voir aussi la prise de position de la Fédération suisse des sages-femmes du 18 janvier 2021 (en allemand), www.hebamme.ch



Accès facilité aux ressources Miapas

En collaboration avec des partenaires des domaines de la santé et de l'action sociale, le projet Miapas (mise en réseau interdisciplinaire pour la promotion de la santé durant la petite enfance à l'échelle nationale) élabore et diffuse des recommandations et des produits communs destinés aux professionnel-le-s. Ces documents de base portent sur les thèmes de l'activité physique, de l'alimentation et de la santé psychique chez les enfants en bas âge (de -9 mois à 4 ans) et leurs personnes de référence (futurs et nouveaux parents). La Fédération suisse des sages-femmes collabore avec Miapas. Pour la première fois, Miapas a rassemblé cette offre documentaire afin d'en améliorer sa diffusion auprès des professionnel-le-s et des parents. Ainsi, le Prospectus Miapas contient les informations les plus importantes sur le projet et tous les produits, sur deux pages. La Brochure d'information (15 p.) détaille l'engagement de Promotion Santé Suisse pour la petite enfance et relaie l'ensemble pour professionnel-le-s et parents.

Vers la page internet de Miapas:

<https://promotionsante.ch>

➔ Vers le prospectus Miapas (vue d'ensemble):

<https://promotionsante.ch>

➔ Vers la brochure d'information (15 pages):

<https://promotionsante.ch>



Initiative soins infirmiers: l'ASI demande une mise en oeuvre en parallèle

Le 12 janvier, le Conseil fédéral a pris la décision de mettre en oeuvre en deux étapes l'initiative sur les soins infirmiers, acceptée le 28 novembre 2021. L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) salue cette rapidité d'action mais demande, en raison de l'urgence de la situation actuelle, que la mise en oeuvre se fasse simultanément et non par étapes.

Contrairement à ce qu'affirme le Conseil fédéral dans son communiqué de presse, pour l'ASI, les points clés de l'initiative relèvent déjà clairement aujourd'hui des compétences fédérales. «Pour améliorer les conditions de travail, la loi sur le travail et ses ordonnances doivent servir de base. L'établissement d'un nombre suffisant de soignants dans toutes les équipes et d'une rémunération adéquate des prestations de soins doivent se baser sur la loi sur l'assurance-maladie», détaille Sophie Ley, présidente de l'ASI. «Il faut des concrétisations au niveau des ordonnances et des lois fédérales pour qu'elles soient mises en oeuvre par les cantons. Après l'acceptation de l'initiative sur les soins, il s'agit clairement du mandat de la Constitution fédérale», conclut-elle.

Avec la voix prépondérante du président de la commission, Albert Rösti (UDC, BE), la commission de santé du Conseil national veut scinder l'ancien contre-projet indirect visant à renforcer les soins infirmiers. Ainsi, la fourniture autonome de certaines prestations infirmières doit être réexaminée par le Conseil fédéral et n'être adoptée que dans un deuxième paquet de mesures.

Sources: Communiqués de presse de l'Association suisse des infirmières et infirmiers du 12 janvier, www.sbk.ch et du 14 janvier, www.sbk.ch

Voir aussi le communiqué du Conseil fédéral du 12 janvier, www.admin.ch



Er erscheint jeden Monat einmal.
Redaktion: Die Schweizerische Hebammen-Zeitung...
Vertrieb: Schweizerische Hebammen-Zeitung...

Bis 1. Juli erscheint die erste 6 Nummern Gratis erscheint die erste 6 Nummern bis 1. Juli.

Grüß Gott!

Ein neuer Jahrsbeginn an die Heben der Geburt, um neugeborene Schwestern...
Die Schweizerische Hebammen-Zeitung...
Die Schweizerische Hebammen-Zeitung...

Bis 1. Juli erscheint die erste 6 Nummern Gratis erscheint die erste 6 Nummern bis 1. Juli.



La revue de la FSSF entièrement numérisée est accessible sur E-Periodica

De Die Schweizer Hebamme à Obstetrica: tous les numéros de la revue de la Fédération suisse des sages-femmes depuis 1903 sont numérisés et accessibles sur le portail des revues suisses E-Periodica. E-Periodica est un service public de la bibliothèque de l'Eidgenössischen Technischen Hochschule Zürich.
Accès à la revue numérisée sur https://e-periodica.ch

EN BREF



CH++: pragmatique, démocratique, numérique

CH++ est une nouvelle organisation, indépendante de l'Etat, des partis politiques, des groupes d'intérêt ou encore des entreprises sur les plans organisationnel, idéologique et financier. Son objectif est de renforcer et mettre en œuvre les principes de décision démocratiques grâce aux compétences scientifiques et technologiques dans l'intérêt de toutes et tous.

Chacun·e peut devenir membre de CH++, indépendamment de la profession, de l'âge, de l'origine ou de l'appartenance politique.

Plus d'informations sur https://chplusplus.org



Enquête Health2040: à quoi ressembleront les soins de santé de demain?

L'Université de Lucerne et l'Office fédéral de la santé publique mènent une enquête à destination des professionnels de la santé et visant à déterminer quels aspects des soins ambulatoires seront importants pour les professionnels à l'avenir. Les résultats permettront de développer des modèles de soins innovants et d'adapter le contenu des formations à la pratique de demain, par exemple dans le domaine de l'interprofessionnalité.

Vers l'enquête: https://uniluzern.eu.qualtrics.com



Etude: l'accouchement par une sage-femme est une option sûre

La clinique gynécologique universitaire de Berne a mené une étude sur les accouchements accompagnés par les sages-femmes, qu'elle propose depuis 2006. Sur les 532 naissances planifiées à l'avance et accompagnées par une sage-femme prises en considération entre 2006 et 2019 (soit seulement 2,6 % des naissances à la clinique gynécologique de Berne sur cette période), une intervention médicale a été nécessaire dans 43 % des cas étudiés, et une césarienne dans seulement 5,6 % des cas. Et 1 % seulement des nouveau-nés ont dû être admis aux soins intensifs après un accouchement accompagné par une sage-femme. Il n'est pas encore clair si l'accouchement par une sage-femme dans une clinique est plus économique que celui dirigé par un gynécologue. Une analyse économique approfondie est en cours pour le déterminer.

Source: RTS, 28 décembre 2021, www.rts.ch

Vers le communiqué de l'Inselspital (en allemand): www.inselgruppe.ch

Etude: Morr et al. (2021). Obstetrician involvement in planned midwife-led births: a cohort study in an obstetric department of a University Hospital in Switzerland, BMC Pregnancy and Childbirth, 27 octobre, https://bmcpregnancychildbirth.biomedcentral.com